

20 juil 2018 -15:18

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2018

Assentiment à l'accord entre la Belgique et Hong Kong sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et la région administrative spéciale de Hong Kong concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales.

A la suite de la loi FATCA instaurée par les Etats-Unis et des accords bilatéraux qui en résultent, le G20 a décidé de continuer à développer la norme internationale en matière d'échange de renseignements. Les travaux ultérieurs ont mené à une nouvelle norme pour l'échange automatique d'information relative aux comptes financiers.

L'accord, signé à Paris le 16 mars 2017, permet l'échange automatique international avec Hong Kong. Il prévoit également la confidentialité stricte des renseignements échangés. En outre, il prévoit aussi une procédure amiable.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>